

A l'instar d'une bonne partie du monde des affaires, je crois que l'on ne pourra pas relever ce nouveau défi à l'aide d'une réforme fiscale qui défavorise notre secteur manufacturier par rapport à la concurrence, qui défavorise nos entreprises de recherche—développement, qui défavorise nos petites entreprises, qui défavorise nos entrepreneurs, nos preneurs de risques. Éventuellement, elle ne pourra que ralentir la croissance de l'économie et la création d'emplois.

Pour se sortir du dilemme que constitue le maintien d'encouragements fiscaux utiles qui vont à l'encontre du caractère progressif de l'impôt, le gouvernement pourrait fixer un plafond au montant des déductions que peut réclamer un contribuable. Il pourrait, par exemple, déterminer des combinaisons de déductions. Le contribuable ne pourrait demander plus qu'un certain montant ou qu'une certaine proportion de son revenu au titre d'une combinaison particulière de déductions. On disposerait ainsi d'un bien meilleur mécanisme pour garantir que tous les contribuables paient une part équitable d'impôts. En d'autres mots, ce serait un impôt minimal qui remplacerait le mécanisme d'impôt minimal de remplacement du gouvernement conservateur, à la fois complexe et inefficace.

Je pense aussi que tous les encouragements fiscaux, anciens et nouveaux, devraient être assujettis à une clause de révision à tous les trois à cinq ans et à l'examen par le Parlement. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas ici d'une mesure de temporarisation en vertu de laquelle les encouragements seraient abolis d'office après un certain temps, mais bien d'une clause de révision.

[Français]

Monsieur le Président, plutôt que de procéder à une réforme fiscale selon ce que je viens d'élaborer, le ministre des Finances, un peu à la manière de son premier ministre, a préféré faire de cette réforme un jeu politique. Par exemple, dans une manœuvre préélectorale qui n'a trompé personne, le gouvernement a annoncé qu'à partir du mois de juillet 1988, la réforme fiscale se solderait par une légère diminution de l'impôt perçu à la source sur le chèque de paie de nombreux contribuables. Quoi que prétende le gouvernement Mulroney, ce répit ne constitue qu'un écran de fumée, une manœuvre préélectorale visant à faire oublier quatre années d'augmentations de taxes sans précédent dans l'histoire du pays.

La réforme fiscale telle que présentée ne constitue en effet que la dernière étape d'une série d'augmentations de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes de vente et d'accise. Si l'on se fie aux études d'organismes indépendants, les mesures fiscales introduites par le gouvernement conservateur depuis quatre ans sont à la fois régressives et injustes.

Dans un rapport publié récemment, l'Institut de recherche politique a calculé l'impact, pour les contribuables, de l'ensemble des modifications fiscales de l'impôt sur le revenu personnel apporté par les conservateurs depuis leur arrivée au pouvoir. À ces calculs, il faut ajouter le fardeau additionnel, pour les contribuables, des nombreuses hausses de taxes indirectes, comme la hausse de 9 à 12 p. 100 du taux de la taxe de vente fédérale et la hausse de 5c. le litre sur la taxe d'accise sur l'essence. Le résultat de ces calculs se résume en trois points. Et je dirais, monsieur le Président, que ces trois points représentent en effet

les principales lacunes de la réforme fiscale traduite dans le projet de loi C-139 que nous étudions maintenant.

Premièrement, c'est qu'en 1988, même après la réforme fiscale, tous les contribuables paieront plus d'impôts qu'ils n'en payaient en 1984, à une seule exception près: les contribuables qui ont un revenu supérieur à 117 000 \$ par année. La réduction moyenne d'impôt pour ce groupe de privilégiés, qui ne représentent que 1 p. 100 des familles canadiennes, est près de 3 500 \$ par année.

Monsieur le Président, c'est donc dire que tous les contribuables paieront plus d'impôt en 1988 qu'ils n'en payaient en 1984, sauf les privilégiés de la société qui gagnent plus de 117 000 \$ de revenus.

Deuxièmement, les familles à revenus moyens, comme par exemple, une famille gagnant 32 000 \$ par année verra ses impôts augmenter de 1 200 \$ par rapport à 1984.

De ce côté-ci de la Chambre, lorsqu'on parle de l'injustice de la réforme fiscale du gouvernement conservateur, on en voit ici toute la portée. Les riches, soit ceux qui gagnent 117 000 \$ ou plus par année, peuvent bénéficier de la réforme fiscale pour des sommes dépassant 3 500 \$ par année, alors que les familles moyennes avec enfants se voient pénalisées pour un montant additionnel de 1 200 \$ par année.

Enfin, si l'on compare l'ensemble des revenus du gouvernement fédéral, si on prend les projections des revenus exposés par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son dernier Budget avec ce que ces revenus étaient en 1984-1985, on se rend compte que l'impôt des sociétés n'a augmenté que de 28 p. 100 alors que l'impôt sur les particuliers, y inclus les taxes de vente et d'accise ont augmenté de 62 p. 100, soit 62 p. 100 de plus pour les travailleurs et seulement 28 p. 100 de plus pour les corporations.

En d'autres termes, les Canadiens ne seront pas dupes de la tentative du gouvernement de faire oublier quatre années de hausses massives d'impôts et celles-ci, il faut le rappeler, ont eu lieu malgré les promesses contraires qui avaient été faites à la population canadienne par l'actuel ministre des Finances et l'actuel premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'ils faisaient campagne pour se faire élire, en septembre 1984.

Or, en dépit des promesses du premier ministre et du ministre des Finances actuels de ne pas augmenter les impôts, la liste de ces augmentations n'a cessé de s'allonger depuis quatre ans.

Monsieur le Président, permettez-moi d'énumérer les principales d'entre-elles. D'abord, la taxe de vente fédérale a augmenté de 3 p. 100, elle est passée de 9 p. 100 à 10 p. 100 en octobre 1984, à peine après l'élection de ce gouvernement, pour passer à 11 p. 100 le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et à 12 p. 100 le 1<sup>er</sup> avril 1986.

Cette décision du ministre des Finances et du gouvernement conservateur signifie que, uniquement basé sur les augmentations de taux, les Canadiens et les Canadiennes vont payer, en 1988, au-delà de 3 milliards de dollars de plus de taxes de vente et de la seule année 1988.

Monsieur le Président, on a étendu la taxe de vente également sur les bonbons, les boissons gazeuses, les produits de santé, les instruments dentaires, le 1<sup>er</sup> juillet 1985, pour un revenu additionnel de 400 millions de dollars. On a taxé tous